



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
**TRIATHLON**



# TRIATHLON

IMMERSIVE ROOM

## MODALITÉS DE CANDIDATURE - CLUBS FFTRI



Accompagnée par l'Agence Nationale du Sport dès 2019, la FFTRI a souhaité favoriser la **permanence de l'accueil de tous les publics des clubs** (notamment les femmes, les jeunes filles et les publics des QPV), du débutant au meilleur sportif, mais aussi faciliter l'**accueil des publics extérieurs** pour contribuer au développement de la pratique sportive, partager ses valeurs et son expertise, déclencher l'activité, des vocations.

Il s'agissait également de promouvoir l'**implantation physique des clubs** pour repenser la vie associative autour d'un équipement permanent.

Notre dispositif ayant été retenu pour ses aspects innovants, sa capacité et son potentiel de fidélisation de nouveaux publics, nous souhaitons **associer les clubs volontaires** à ce projet.

- les habitants des quartiers de la politique de la ville (QPV)  
<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-qpv/>
- les habitants des zones rurales fragilisées (ZRR, bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR)
- les personnes en situation de handicap
- les femmes et les jeunes filles éloignées de la pratique sportive, en particulier au sein des zones carencées
- les jeunes
- les patients relevant du dispositif « sport sur ordonnance »
- les pratiquants du programme sport-santé de la FFTRI

- **Faciliter** l'accès à la pratique sportive et participer à l'amélioration de la santé des publics pouvant rencontrer des difficultés liées aux spécificités de notre discipline, plus particulièrement pour la pratique du vélo
- **Transmettre** des modes d'utilisation « positifs » des écrans et des technologies liées aux réseaux connectés, en particulier auprès des publics fragilisés par leur condition ou leur manque d'encadrement
- **Favoriser** l'ancrage territorial des clubs de triathlon, en créant des espaces permanents de pratique indispensables à l'accueil
- **Expérimenter**, au sein des clubs, la création d'un sas d'entrée dans l'activité triathlon et favoriser l'échange et la cohésion entre les adhérents et tous les pratiquants occasionnels ou réguliers
- **Augmenter** les plages de pratique pour tous les publics
- **Créer** de la motivation par l'évasion et la curiosité
- **Interconnecter** les pratiquants dans le club et les impliquer dans le suivi de leur progression
- **Interconnecter** les clubs, les groupes sociaux, les quartiers de la ville

Il s'agit de s'inscrire dans une relation partenariale entre la fédération, la ligue et le club opérateur par l'intermédiaire d'une **convention cadre** définissant les engagements de chaque partie.

C'est aussi s'engager dans la poursuite des objectifs tant au niveau technique (innovation/expérience immersive) que pédagogique (diversification et inscription des publics dans la pratique) de l'expérimentation, sans se limiter à la simple utilisation des matériels pour les adhérents des clubs

La fédération finance et fournit les matériels. Les conseillers techniques en charge du suivi de ces projets assistent les acteurs (clubs et ligues).

Chaque club expérimentateur sera doté de :

- 5 home trainers connectés
- 5 vélos (modèle grand public)
- 3 tapis de course connectés
- 1 ordinateur
- 1 équipement de vidéoprojection
- 1 écran toile tendue sur cadre
- 1 abonnement collectif à l'application Kinomap
- 1 kit de communication

La **valeur totale** (+ livraison) de ces équipements est estimée à **25 000€**.

La ligue régionale a pour rôle d'accompagner le déploiement du dispositif.



*Visuel « triathlon immersive room 2021 »*

Le club expérimentateur :

- signe la **convention partenariale tripartite** (respect des conditions d'utilisation et d'entretien des matériels, respect de la charte graphique, de la marque)
- s'implique dans l'**animation du dispositif** (permanence et diversité des pratiques) et la **dynamique de réseau**
- participe au **recueil des données** (formulaire fourni par la FFTRI)
- est force de proposition en contribuant à l'**évolution du dispositif** sur les plans technique et pédagogique

Le club expérimentateur développe des **activités à destination des publics cibles** ainsi que de **nouvelles formes de pratiques pour l'ensemble des adhérents.**



## *Espace*

- disposer d'un **espace ventilé** équipé d'une **connexion internet haut débit** d'une surface d'environ 40 m<sup>2</sup>
- disposer de **vestiaires** (sanitaires et douches constituent un plus au dossier)
- répondre aux **exigences d'un établissement d'APS** (assurance, affichages)

## *Encadrement pédagogique*

- impliquer **un éducateur ou une éducatrice professionnelle**
- impliquer **des acteurs partenaires** (associations du quartier, professionnels de santé)

## *Partenariat*

- engagement de la collectivité locale ou de toute autre entité pour la **mise à disposition des locaux**

octobre 2022	appel à candidature des clubs expérimentateurs jusqu'au 14 novembre 2022
novembre 2022	sélection des dossiers
décembre 2022	aménagement et équipement des salles TIR
janvier 2023	début des activités
février 2023	premiers retours d'expérimentation

Contacts :

[pevernadet@fftri.com](mailto:pevernadet@fftri.com)

[jbeckel@fftri.com](mailto:jbeckel@fftri.com)